



AXE 4 : Les accompagnements

Atelier 4.2 : De la consultation à la participation sociale

Tou.te.s concerné.e.s.

Déconjugalisation AAH

Présentation du collectif

Le collectif "Tou-tes concerné-es !" est né des Etats Généraux des personnes qui vivent ou ont vécu des troubles psychiques, organisé par plusieurs de ses membres et qui se sont tenus en avril 2019. Ils ont réuni 140 personnes qui se sont exprimées sur des sujets touchant leurs quotidiens formulant ainsi 60 préconisations en faveur d'une meilleure autonomie et inclusion des personnes vivant ou ayant vécu des troubles psychiques.

Le collectif est aujourd'hui composé de personnes concernées et de professionnels qui se mobilisent pour porter ces préconisations et lutter contre la stigmatisation.

Parmi ces préconisations, une porte sur l'individualisation des revenus pour la perception de l'AAH. Mais de quoi s'agit-il ?

Présentation de la problématique

L'AAH ou allocation adulte handicapé est minoré selon les ressources du conjoint.e. C'est-à-dire que jusqu'à 1100€ de revenus du conjoint.e, le montant de l'AAH reste total soit 900€. Puis plus le conjoint.e a des ressources élevées plus le montant diminue jusqu'à arriver à une suppression totale de l'AAH quand les revenus du conjoint.e atteignent 2270€.

Ce système entraîne une dépendance de la personne en situation de handicap vis-à-vis de la personne qui partage sa vie. Une dépendance financière mais aussi une dépendance affective car privée de ressources elle se retrouve vulnérable et sans possibilité de faire face à un quotidien.

Cette situation de dépendance nécessite de demander de l'argent à la personne avec laquelle elle vit à chaque fois que cela est nécessaire pour elle, et on sait combien cela est fréquent dans la vie courante comme pour se nourrir, s'habiller, se déplacer, se soigner, avoir des loisirs, etc. Or, la personne en face, peut dire « oui » mais peut aussi dire « non », lui octroyant un nouveau pouvoir sur l'autre et dans la relation.

Cette indépendance financière perdue a de lourdes conséquences sur la vie de couple. L'argent est souvent source de conflit dans le couple. Or les conflits peuvent être exacerbés dans cette situation.

De plus, on sait que les femmes en situation de handicap sont la cible plus que les autres de violences conjugales. En effet, selon l'agence des droits fondamentaux de l'Union Européenne, les femmes en situation de handicap sont 34% à être victimes de violences conjugales contre 19% pour les autres. Les femmes, à la fois victimes de violence et en situation de handicap sont de fait dans une situation plus compliquée pour se séparer de leur conjoint.e. La situation de dépendance financière octroie un pouvoir supplémentaire au partenaire de vie.

La question de dépendance financière qui s'impose aux personnes en situation de handicap avant de se mettre en couple est inadmissible. Le début d'une vie de couple ne devrait pas être entaché de ce genre de problématique et peut grandement freiner l'installation dans une vie commune. De plus, des couples découvrent la situation une fois installés ensemble et non pas pu anticiper cette situation.

Dans le cas de personnes qui vivent ou ont vécues des troubles psychiques cette situation peut avoir un impact sur leur santé mentale, imposant des pressions supplémentaires.

Témoignage d'Antoine :

https://leprixdelamour.fr/2021/03/24/antoine/?fbclid=IwAR1aLWeVecdznuKmvGAEwKdsdn9ZQKL9QaJmZXVanq_QkmAp5A7nEIN2XWI

Antoine : « Ma copine a commencé à faire pression sur moi pour me donner de l'argent »

« J'étais en couple et j'avais mon appartement. Quand on a voulu se marier, on a appelé la CAF pour savoir si on avait le droit à une « aide pour le mariage ». Et c'est comme ça que la CAF a été au courant de ma situation conjugale. La CAF a sucré mon AAH et mes APL, du jour au lendemain. Je me suis retrouvé sans rien ! La CAF a ouvert une enquête et mes droits ont été bloqués. Après avoir demandé de l'aide à ma mère, tout le monde m'a lâché !

Je ne pouvais plus payer mon loyer, je n'avais même plus de quoi manger !

Ma copine a commencé à me donner de l'argent pour les courses, pour qu'on continue à se voir... Mais je ne pouvais pas payer mon loyer. Et puis au fil des mois, je ne savais plus où dormir : car tant que je n'avais pas un « chez moi » je ne pouvais pas prouver que j'étais célibataire ! La CAF m'a demandé de rembourser l'argent perçu tout le temps que j'ai vécu en couple. Je ne savais même pas qu'on ne pouvait pas aller voir sa copine dans un couple. C'est important de vivre sous le même toit, une femme qui veut vivre en couple a besoin de son homme !

À la maison, on a commencé à avoir des tensions entre les allers-retours entre ma famille et l'appartement de ma copine. Celle-ci a commencé à faire pression sur moi pour me donner de l'argent, c'était en contrepartie ou sous « conditions ». Je m'explique : elle dictait la façon dont je devais me conduire au quotidien.

Je ne pouvais plus vivre comme ça, dépendre d'elle complètement. J'ai perdu ma dignité, ma fierté d'homme. J'ai donc décidé de partir. Je me suis retrouvé à vivre dans une chambre à Paris puis finalement vivre dans la rue. Je n'ai cessé d'appeler la CAF, qui me répondait que ma situation était bloquée puisque j'ai été en faute.

Sans argent, sans mutuelle, sans mes médicaments, j'ai donc été hospitalisé et une demande de curatelle a été lancée par un médecin. Dans mon dossier de demande de curatelle, il est inscrit que j'étais sans argent malgré mon droit à l'AAH. Grâce à son rapport d'expertise, j'ai pu retoucher mon AAH 8 longs mois plus tard. Mais l'expert m'a reproché de n'avoir pas bien géré mon argent que je n'avais pas et c'est ce qui a justifié la mise sous curatelle.

J'ai renoncé à habiter avec ma copine, on ne s'est jamais mariés, j'ai dû retrouver un appartement. Ces deux années de ma vie m'ont brisé, j'ai eu une décompensation psychotique.

Aujourd'hui cela fait 10 ans que je vis seul, du moins pas en concubinage. C'est une cruelle injustice, je le sais et en mesure les conséquences.

Je pensais que mon témoignage pourrait être intéressant alors je suis heureux qu'il vous convienne et que vous le trouviez pertinent. Vous comprenez que lorsque j'ai appris la possibilité de cette loi ça m'a fait un choc, ça aurait pu changer ma vie. En tout cas je suis gêné lorsqu'une fille parle ou propose d'habiter chez moi, ou de se mettre en couple avec moi et faire des projets. Je suis obligé de la laisser partir ou de lui dire non.

Au final on ne construit pas de relation, ça peut avoir des conséquences sur notre relation, des conséquences de rupture et c'est dommage quand même vous en conviendrez de vivre seul, ça manque de charme de pas se réveiller le matin à deux en souriant. Si cette loi passe je pourrais envisager les choses différemment. »

Présentation des actions

Pour ces raisons, le collectif "Tou·tes concerné·es !" lutte pour une déconjugalisation de l'AAH des revenus du partenaire de vie.

D'abord en inscrivant dans notre plaidoyer cette demande. En signant des pétitions sur ce thème comme la pétition de Marie Dominique Tixier, déposée sur le site du Sénat, qui a reçu le soutien de plus de 100 000 personnes et qui a permis de remettre cette question au cœur des débats.

Ensuite en portant cette revendication auprès de décideurs politiques comme auprès des sénateurs et des députés. Ainsi, début mars, nous avons écrit à plusieurs sénateurs en vue d'une révision de la loi.

Le 9 mars 2021, les sénateurs ont voté le principe de désolidariser l'allocation adulte handicapé des ressources du conjoint.e contre l'avis du gouvernement et notamment de Sophie Cluzel, secrétaire d'Etat chargée des personnes en situation de handicap auprès du premier ministre.

En juin, la loi devrait repasser devant les députés à l'assemblée nationale et nous nous mobilisons pour qu'elle soit adoptée !